



# PROJET D'ÉTABLISSEMENT





02 423 57 00

Rue Alfred Stevens 20 – 1020 BRUXELLES – Tél.

Rue Gustave Demanet 84 - 1020 BRUXELLES – Tél. 02 263 21 90



**PREMIER DEGRE COMMUN ET DIFFERENCIE**  
**&**  
**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL**

**Le Projet d'établissement de l'Institut Paul-Henri Spaak (IPHS)** s'inscrit dans le cadre général des Projets éducatif et pédagogique de la Ville de Bruxelles, notre Pouvoir Organisateur.

Il s'agit d'un **enseignement public, officiel, neutre et subventionné**. Il est ouvert à tous sans distinction d'origine, de sexe, de convictions politiques, philosophiques ou religieuses.

**Le Règlement d'ordre intérieur et le règlement des études** complètent le présent projet d'établissement:

- le premier précise l'essentiel des règles qui doivent assurer aux élèves les meilleures conditions pour recevoir une formation et une éducation de qualité, et permettre les relations les plus sereines et les plus fructueuses entre tous les acteurs de la communauté éducative au bénéfice général de tous;
- le second définit les règles selon lesquelles l'évaluation des connaissances, des compétences et du comportement des élèves est fondée ainsi que la sanction des études et le fonctionnement des conseils de classe et des jurys de qualification.

L'Institut Paul-Henri Spaak organise un premier degré commun et différencié ainsi qu'un deuxième et troisième degré qualifiant.

L'Institut désire offrir à chaque élève les mêmes chances pour un épanouissement individuel.

Ouvert à la diversité des conditions sociales, il souhaite permettre au quotidien un apprentissage de la tolérance et assurer le principe **d'égalité pour tous**. Ceci impose à chaque élève de prendre part à toutes les activités organisées dans le cadre scolaire.

Conformément à l'article 67/1 du Décret-Missions, l'Institut Paul-Henri Spaak rédige **un plan d'actions collectives** pour le premier degré. Il comporte les objectifs fixés, les actions et dispositifs à mettre en place, les ressources mobilisables pour sa mise en œuvre ainsi que les critères d'évaluation interne de sa mise en œuvre. Il sera soumis au Conseil de Participation et présenté au Pouvoir Organisateur dans le rapport d'activités à présenter tous les 15 février. Le cycle de trois ans dont il est question dans l'article 73 du Décret-Missions prend fin au 31 décembre 2017, de façon à englober le plan d'actions collectives dans l'action des trois degrés de l'établissement.



02 423 57 00

Rue Alfred Stevens 20 – 1020 BRUXELLES – Tél.

Rue Gustave Demanet 84 - 1020 BRUXELLES – Tél. 02 263 21 90



## NOS OBJECTIFS

1. Amener les jeunes à devenir des citoyens responsables, conscients de leurs droits comme de leurs devoirs, capables d'autonomie dans leur travail et respectueux d'autrui. Ceci se met en place à différents moments de la scolarité et par la participation des élèves au stage civique.
2. Donner aux adolescents la capacité de s'orienter correctement et de se forger un projet de vie.
3. Former aux métiers du secteur tertiaire et intégrer cette formation aux réalités du monde professionnel.
4. Préparer aux études supérieures, principalement dans le domaine économique (commerce, comptabilité, assurances, secrétariat de direction, secrétariat médical, ...).

## NOS MOYENS

1. Une équipe éducative motivée, informée, consciente de ses responsabilités, soucieuse de perfectionner le contenu et les méthodes de son enseignement, ce qui implique:
  - 1.1. Une adaptation des programmes et des grilles-horaires à l'évolution des techniques ou des réalités socio-économiques.
  - 1.2. Une réflexion sur la méthodologie des disciplines enseignées.
  - 1.3. L'échange d'expériences pédagogiques, la pratique de l'interdisciplinarité et du travail en équipe.
  - 1.4. La participation au stage en entreprise et à des formations continues.
  - 1.5. Le recueil, le traitement et la diffusion sélective d'ouvrages spécialisés ou d'une documentation actualisée, notamment par l'accès via internet à divers documents pédagogiques.



2. Une pédagogie de l'effort et du projet, ce qui se traduit par:
  - 2.1 L'apprentissage de l'effort et l'amour du travail bien fait.
  - 2.2 Des conditions de travail propices à la réussite scolaire: travaux pratiques en petits groupes, remédiations, tutorat (en partenariat avec l'ULB), étude dirigée, ...
  - 2.3 L'organisation d'une évaluation régulière, adaptée aux exigences des différentes formations, de mises en situation réelle. Notamment lors des épreuves intégrées d'évaluation et des épreuves intégrées de qualification ainsi que lors des stages en entreprise et d'accueil (stages de pratique en responsabilité au 3<sup>e</sup> degré professionnel et technique).
  - 2.4 La réalisation de projets pédagogiques au caractère interdisciplinaire tels que concert'Action (réunion entre délégués), les ateliers « théâtre », les activités sportives, les expositions, ...
  - 2.5 La participation à des activités ouvertes au monde extérieur: concours, visites d'expositions, voyages d'études, journée « portes ouvertes », journées sportives, apprentissage des règles démocratiques, rencontres d'auteurs, d'illustrateurs, de journalistes, ...
  - 2.6 Une collaboration avec les services de médiation scolaire qui offrent un espace d'accueil, d'écoute et de dialogue pour aborder les conflits, les difficultés dans les relations en lien avec la scolarité.
  - 2.7 Le suivi de logopèdes pour les élèves du premier degré éprouvant des difficultés d'apprentissage.
  - 2.8 La concertation régulière avec les partenaires du Service PSE (Promotion de la Santé à l'École) réalisée particulièrement grâce à la présence hebdomadaire in situ de membres de l'équipe du centre PMS.  
  
La sensibilisation à l'EVRAS (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) par des conférences et visites d'un planning familial.
  - 2.9 La volonté de développer un lieu d'échanges pluridisciplinaires et de soutien aux acteurs de l'école par la mise en place d'une cellule « bien-être » dans chacune des entités de l'école.
  - 2.10 La participation au stage civique: en 5<sup>e</sup> secondaire, les apprenants effectuent un stage citoyen de trente heures dans des structures telles que les bibliothèques, les maisons de repos, les maisons de jeunes, etc. afin de leur permettre de prendre conscience de la réalité urbaine dans laquelle ils évoluent. Ce stage civique sera préparé dès la quatrième année. Au terme de ce stage, ils feront un état de leur expérience et présenteront le portrait d'une personne dans son travail social.



02 423 57 00

Rue Alfred Stevens 20 – 1020 BRUXELLES – Tél.

Rue Gustave Demanet 84 - 1020 BRUXELLES – Tél. 02 263 21 90



3. Un contrat établissant des règles de vie basées sur la transparence, le dialogue, la fermeté pour apprendre le respect de soi, d'autrui, de l'environnement, du travail, de l'assiduité aux cours et pour favoriser le fonctionnement de l'école.
4. Un équipement approprié pour assurer un enseignement efficace: manuels, livres, classes d'informatique, de secrétariat, matériel multimédia, tableaux blancs interactifs.
5. Une gestion décentralisée fondée sur un partage des responsabilités entre l'équipe éducative, la direction, les maîtres de stages mais aussi les élèves et les parents.

## NOTRE ACTION

1. Dans notre action pédagogique, nous veillons à:
  - 1.1 Privilégier l'apprentissage de la langue française, notamment par la prise de notes et par des animations autour du livre.
  - 1.2 Accompagner les élèves en difficulté d'apprentissage (3P-4P).
  - 1.3 Assurer un développement harmonieux du corps et de l'esprit par la pratique du cours d'éducation physique pour TOUS. En outre, les élèves du premier degré suivent obligatoirement une activité sportive en dehors des heures de cours.
  - 1.4 Favoriser l'acquisition d'une culture générale.
  - 1.5 Confronter l'élève aux réalités du monde professionnel et l'amener à relever des défis (suivi des élèves en stage).
  - 1.6 Développer des capacités techniques précises (2<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> degrés).
  - 1.7 Créer un climat serein, convivial, favorable aux études.
  - 1.8 Maintenir des relations suivies avec les parents par l'organisation de rencontres périodiques et ou ponctuelles avec l'ensemble des professeurs, la direction, le (la) titulaire de classe ou un professeur précis et par la diffusion d'une information régulière.
  - 1.9 Développer une culture d'école: nombreux projets, épreuves sportives, ...
  - 1.10 Développer et renforcer les liens entre l'école et le monde extérieur.



2. Enfin, nous tentons d'assurer une transition harmonieuse:

2.1 Entre l'enseignement primaire et secondaire.

Notre établissement scolaire a mis en place une collaboration pédagogique avec l'ensemble des écoles primaires et fondamentales de la Ville de Bruxelles.

A cette occasion, il développe des actions diverses comme:

- des activités en commun (compétitions sportives, cross, ...);
- l'échange de documents pédagogiques accessibles aux enseignants via le site de l'enseignement de la Ville;
- des périodes de concertation entre les équipes éducatives qui permettront les échanges de bonnes pratiques pédagogiques mais aussi de définir les compétences attendues dans les diverses disciplines enseignées;
- des formations d'enseignants en commun;
- des visites d'élèves du primaire dans le secondaire à l'occasion d'activités culturelles, sportives ou ludiques;
- la présence ponctuelle d'enseignants d'un niveau vers un autre lors de séquences d'apprentissage ou de remédiations.

Bien d'autres actions pourront être menées en vue de renforcer cette collaboration pédagogique. Ces actions seront alors le fait d'une prise d'initiative ponctuelle par l'une ou l'autre équipe pédagogique concernée.

Ce partenariat est destiné à tisser des liens durables entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire de la Ville de Bruxelles. Il facilite la transition pédagogique pour les élèves et veille à augmenter les chances de réussite des élèves du premier degré.

2.2 Entre l'établissement secondaire et le monde de l'entreprise en établissant des liens privilégiés avec le milieu professionnel (stages, visites d'entreprises, interventions de partenaires extérieurs, jurys de qualification, infos carrières, ...).

2.3 Entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur en invitant des représentants des écoles supérieures susceptibles d'accueillir nos étudiants (en particulier, la Haute Ecole Francisco Ferrer), en organisant pour les élèves des classes terminales une visite dirigée du Siep et en organisant des journées d'orientation.

**« Le présent projet engage toute l'équipe éducative de notre école dans la mesure des moyens disponibles et dans le respect des prescriptions réglementaires générales auxquelles est soumise notre institution. »**